

I. CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE L'ÉTABLISSEMENT

1. RECONNAISSANCE PAR LE COMMISSARIAT GÉNÉRAL AU TOURISME

Le bailleur certifie que le bien loué est conforme aux dispositions du Code wallon du Tourisme du 1er avril 2010.

2. MODALITÉS DE CONCLUSION DU PRÉSENT CONTRAT

Le bailleur adresse au locataire un contrat. Le locataire paie un acompte de 25% du montant du prix du séjour, dans un délai maximum de 7 jours suivant la date de réception du contrat, sur le compte **BE90 0017 8215 5132**.

Le prix du séjour ne comprend pas la caution locative (cf. point 5).

Le solde est exigible 30 jours avant l'entrée en jouissance, à l'exception toutefois des réservations tardives, auquel cas le montant total de la location sera payé dès la confirmation de sa réservation par le propriétaire sur le compte **BE90 0017 8215 5132**. Le paiement le jour de l'arrivée n'est possible que moyennant l'accord préalable du propriétaire.

Si le bailleur ne reçoit pas l'acompte ou le solde dans le délai imparti, il peut renoncer à la location par lettre recommandée ou courrier électronique confirmé par poste endéans les 7 jours qui suivent la date prévue pour le paiement de l'acompte ou du solde.

3. USAGE DES BIENS LOUÉS

Le locataire use du bien loué conformément à sa destination et en bon père de famille. Il est tenu de respecter la capacité maximum prévue. Toute infraction à cette clause peut entraîner la résiliation immédiate du présent contrat, aux torts du locataire, le montant de la location restant définitivement acquis au bailleur.

4. ANIMAUX

Les animaux ne sont pas admis. Lorsqu'il est accepté par le bailleur, le chien guide qui accompagne le locataire mal voyant doit être signalé avec précision au présent contrat.

5. CAUTION

La caution est de 250,00 € (deux cents cinquante euros) et doit être versée 7 jours avant l'entrée en jouissance dans l'hébergement sur le compte **BE90 0017 8215 5132**.

La caution est destinée à couvrir toutes les dettes dont le locataire resterait éventuellement redevable au bailleur lors de la restitution des lieux.

En cas de contestation, le bailleur peut, sous sa responsabilité, conserver la caution jusqu'à ce que les responsabilités soient clairement établies.

S'il s'avère que le locataire n'est pas redevable des sommes réclamées et que tout ou partie de la caution doit être restituée, le bailleur devra des intérêts, au taux légal, sur le montant à restituer finalement.

6. INVENTAIRE « EQUIPEMENT ET CONFORT »

Il est procédé, au début et à la fin du séjour, à un inventaire de l'équipement du bien loué. Cet inventaire doit être signé par les deux parties pour faire preuve de l'état du bien loué et de son

équipement.

Le locataire doit restituer le bien dans l'état où il l'a reçu. Il répond de toute perte ou dégât. Toute différence avec l'inventaire ou anomalie doit être signalée au bailleur ou à son représentant, au plus tard à 10h00, le lendemain du jour de l'arrivée.

7. ANNULATION – DÉPART PRÉMATURÉ

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée ou courrier électronique confirmé par poste. Le locataire peut proposer au bailleur la cession de son bail, sous son entière responsabilité, à une personne désignée par lui et qui accepte de contracter aux mêmes conditions. Dans ce cas, l'acompte est réputé payé par le cessionnaire. Le locataire peut aussi proposer au bailleur de se substituer une personne pour la jouissance de l'hébergement, tout en restant le titulaire du contrat, y compris pendant la durée de celui-ci. Ceci implique qu'il reste personnellement tenu de toutes ses obligations initiales. L'accord exprès du bailleur est requis et ne concerne que la ou les personnes désignées. Dans les autres cas, l'acompte de 25 % reste acquis au bailleur à titre d'indemnité. Cette indemnité est portée à :

- 50 % du prix du séjour si l'annulation intervient de 30 à 21 jours avant le début du séjour.
- 75 % du prix du séjour si l'annulation intervient de 20 à 8 jours avant le début du séjour.
- 100 % du prix du séjour si l'annulation intervient moins de 8 jours avant le début du séjour ou si le locataire ne se présente pas.

Si l'annulation est le fait du bailleur, celui-ci peut proposer au locataire un hébergement de même qualité ou de qualité supérieure au prix de sa réservation.

A défaut d'une telle proposition ou en cas de refus du locataire, le bailleur doit rembourser au locataire l'acompte payé ainsi que le solde du prix du séjour si celui-ci est déjà payé et lui payer en outre une indemnité équivalente à 25 % du prix du séjour.

- 50 % du prix du séjour si l'annulation intervient de 30 à 21 jours avant le début du séjour.
- 75 % du prix du séjour si l'annulation intervient de 20 à 8 jours avant le début du séjour.
- 90 % du prix du séjour si l'annulation intervient moins de 8 jours avant le début du séjour.

L'indemnité n'est toutefois pas due en cas de force majeure.

Si le locataire ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date d'arrivée mentionnée sur le contrat :

- le contrat devient nul de plein droit,
- l'acompte reste acquis au bailleur qui se réserve le droit de réclamer le solde au locataire,
- le bailleur peut disposer de son bien. Le départ prématuré du locataire, et ce quelle qu'en soit la raison, n'entraîne aucun remboursement -même partiel- du prix du séjour.

8. RETARD DE PAIEMENT

Tout montant dû par le locataire, et non payé dix jours après son échéance, produira de plein droit et sans mise en demeure, au profit du bailleur, un intérêt de 1% par mois à compter de son échéance, l'intérêt de tout mois commencé étant dû pour le mois entier.

9. RESPONSABILITÉ - ASSURANCES

Le locataire occupe les lieux en bon père de famille. Il engage sa responsabilité pour le bien loué, l'équipement et le terrain mis à sa disposition. Il rembourse au bailleur tous les frais occasionnés par son fait et s'engage à signaler les dégâts éventuels. Par la prise en location de l'hébergement, le locataire est également tenu de le restituer dans l'état dans lequel il l'a reçu, y compris en cas

d'incendie (art 1732, 1733 et 1735 du CC.). Le cas échéant (voir clauses particulières) le locataire fait couvrir sa responsabilité locative par une police d'assurance INCENDIE de type GLOBAL, tant pour les risques locatifs (le bâtiment), que pour le contenu (meubles, etc.) mis à sa disposition. Ces risques peuvent être couverts par l'extension "villégiature" de la police d'assurance INCENDIE du locataire. Le locataire est invité à prendre contact avec son assureur pour vérifier son contrat.

10. SOLIDARITÉ

Les obligations du présent bail sont indivisibles et solidaires à l'égard du locataire, de ses héritiers ou de ses ayants droits, à quelque titre que ce soit.

11. RESPECT DU VOISINAGE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Le locataire s'engage à adopter un comportement respectueux des habitants et de l'environnement en général : faune, flore, équipements divers, etc.

12. LITIGES

A défaut d'accord entre parties, celles-ci soumettront leurs griefs au secrétariat des Gîtes de Wallonie qui tentera de proposer une solution amiable. A défaut d'y parvenir, seuls les tribunaux de l'arrondissement judiciaire du lieu où se trouve l'immeuble sont compétents.

II. CONDITIONS GENERALES DE VENTE EN LIGNE VIA L'ORC

1. OBJET

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les réservations en ligne effectuées auprès de notre établissement, au moyen de l'Outil Régional de Commercialisation (ORC).

Le client reconnaît avoir pris connaissance et accepté les présentes conditions générales. Aucune réservation n'est possible sans que le client ait marqué son accord avec celles-ci. Le client dispose de la faculté de sauvegarder et d'imprimer les présentes conditions générales.

2. OFFRES

Toutes nos annonces publicitaires, pages web ou offres sont élaborées de bonne foi et en fonction des données disponibles. Les cartes, photos et illustrations sont présentées à titre informatif et ne sont pas contractuelles. Elles peuvent faire l'objet de modifications avant la finalisation de la réservation. Le client nous autorise à corriger les éventuelles erreurs matérielles manifestes dans les informations que nous lui communiquons.

3. PRIX

Les prix affichés au moment de la réservation constituent le prix total du service vendu, en ce compris les taxes, frais et autres redevances. Les éventuels suppléments sont clairement indiqués avant la réservation effectuée de la prestation.

Le client nous autorise à corriger les éventuelles erreurs de prix manifestes.

4. RÉSERVATION

Le client choisit les prestations présentées sur l'outil régional de commercialisation. Il reconnaît avoir pris connaissance de la nature, de la destination et des modalités de réservation des prestations disponibles sur l'outil de réservation et avoir sollicité et obtenu des informations nécessaires et/ou complémentaires pour effectuer sa réservation en parfaite connaissance de cause. Le client est seul

responsable de son choix des prestations et de leur adéquation à ses besoins, de telle sorte que notre responsabilité ne peut être engagée à cet égard. La réservation est réputée acceptée par le client à l'issue du processus de réservation.

5. PROCESSUS DE RÉSERVATION

Les réservations effectuées par le client se font par l'intermédiaire du bon de réservation dématérialisé accessible en ligne sur l'outil de réservation. La réservation est réputée formée dès la réception du bon de réservation. Le client s'engage, préalablement à toute réservation, à compléter toutes les informations nécessaires à la réservation. Le client atteste de la véracité et de l'exactitude des informations transmises. Une fois le choix définitif des prestations à réserver opéré, la procédure de réservation comprend les étapes suivantes jusqu'à la validation : la saisie de la carte bancaire en cas de demande de garantie ou de prépaiement, la consultation et l'acceptation des conditions générales de vente relatives au(x) service(s) prestation(s) et, enfin, la validation de la réservation par le client.

6. ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE LA RÉSERVATION

L'outil de réservation accuse réception de la réservation du client et la confirme par l'envoi sans délai d'un courrier électronique. La confirmation de la réservation par courrier électronique récapitule l'offre de contrat, les prestations réservées, les prix, les conditions de ventes afférentes au tarif sélectionné, acceptées par le client, la date de réservation effectuée ainsi que l'adresse de l'établissement auprès duquel le client peut présenter ses réclamations.

7. DROIT DE RÉTRACTATION

Il est rappelé que, conformément à l'article VI.53 du Code de droit économique belge, si le contrat prévoit une date ou une période d'exécution spécifique, le client n'a pas le droit de se rétracter en cas de réservation :

- d'un hébergement autre qu'à des fins résidentielles (par exemple, logement de vacances),
- d'un transport,
- d'une location de voitures,
- de restauration et services liés à des activités de loisirs.

8. RESPECT DE LA VIE PRIVÉE

Nous collectons vos données conformément au Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles (2016/679) (« RGDP »).

Les données personnelles que vous nous fournissez sont nécessaires au traitement de votre réservation et sont indispensables à la gestion et la fourniture des services (article 6.1.b du Règlement susmentionné). A ces fins, vos données peuvent ainsi être transférées à nos partenaires, dont notamment Elloha.com qui gère l'outil de réservation, les prestataires de paiement en ligne, des prestataires établis dans des Etats tiers. En particulier lors du paiement en ligne, les coordonnées bancaires du client devront être transmises par le prestataire de paiement à la banque de l'établissement, pour l'exécution du contrat de réservation. Nous faisons uniquement appel à des partenaires garantissant un niveau de protection conforme aux principes inscrits dans le RGDP.

Avec votre consentement, vos données pourront également être utilisées par nous pour vous adresser nos offres promotionnelles ou commerciales, par courrier électronique ou postal.

Nous conservons vos données pour une durée de 3 ans après le dernier contact (mail, réservation...).



En qualité de personne dont les données sont collectées, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement de vos données, ainsi qu'un droit d'opposition à la collecte de vos données. Ces droits peuvent être exercés en nous envoyant un mail, mentionnant votre nom, prénom et adresse ainsi que l'objet de votre correspondance.

Vos réclamations relatives à la collecte et au traitement de vos données personnelles peuvent être adressées à l'autorité de contrôle compétente.